

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1955**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment

Nouvel intitulé : Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)	Président de l'AFABRA, Président de la CAPEB

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230p Coordination de chantiers tous corps d'état

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités visées par le titre d'artisan sont les suivantes : - assurer la direction d'une entreprise artisanale du bâtiment

- établir un devis et déterminer le prix de revient d'un chantier
- assurer les entretiens commerciaux avec les clients et les prestataires
- élaborer tous documents techniques et administratifs
- définir et gérer les postes de travail et diriger une équipe

COMPETENCES OU CAPACITES ATTESTEES : - Connaissance et maîtrise des techniques de gestion comptable et financière (gestion et analyse du compte de résultat, calcul de prix de revient, tenue de la trésorerie, plan de financement...)

- Connaissance et maîtrise des logiciels de gestion (traitement de texte, tableur, logiciels spécifiques comptables, etc.)
- Connaissance des réglementations techniques :
 - réglementation technique (documents techniques unifiés, eurocode...)
 - réglementation relative à la sécurité
 - réglementation des marchés privés et sous-traitance
 - réglementation des personnels (conventions collectives)
- Connaissance et maîtrise de la gestion de la qualité
- Connaissance des techniques commerciales (relations avec les clients et stratégie d'entreprise)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprise Artisanale du Bâtiment

Corps de métier :

Couverture-Plomberie-Chauffage

Electricité

Maçonnerie-Carrelage

Plâtrerie-Peinture-Revêtements

Serrurerie-Métallerie

Métiers de la pierre

Vitrierie-Miroiterie

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Modalités d'évaluation : - Contrôle continu

- Evaluation en situation de travail
- Etude de cas en gestion financière et comptable
- Dossier d'entreprise présentant un cas réel de problèmes à résoudre

Validité des composants acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	70 % de professionnels
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X
---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Par arrêté du 03 octobre 2007, publié au journal officiel du 13 octobre 2007, l'intitulé de l'organisme délivrant la certification est modifié.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 29 juillet 1993 publié au Journal Officiel du 26 août 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation pour un an à partir de la parution du présent arrêté au Journal Officiel, sous l'intitulé 'Futurs responsables d'entreprises artisanales du bâtiment Rhône-Alpes', par l'Association pour la Formation dans l'Artisanat du Bâtiment Rhone-Alpes (AFABRA)

Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : Homologation pour un an à partir de la parution du présent arrêté au Journal Officiel.

Arrêté du 8 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 1er décembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment'.

Arrêté du 23 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

afabra@afabra.fr

Lieu(x) de certification :

CAPEB Rhône Alpes AFABRA (Association pour la Formation de l'Artisanat du Bâtiment Rhône-Alpes)
59, rue Saint-Cyr
CP 404
69338 Lyon Cedex 09

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- 3 sites : - un site fixe : Lyon
- un site en alternance entre la Haute-Savoie et la Savoie
- un site itinérant en fonction des demandes

Historique de la certification :

Ancien libellé : - Futurs responsables d'entreprises artisanales du bâtiment Rhône-Alpes, délivré par l'Association pour la Formation dans l'Artisanat du Bâtiment Rhone-Alpes (AFABRA) (arrêté du 29 juillet 1993 publié au Journal Officiel du 26 août 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique)

Certification suivante : Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment